

MAIRIE DE CEPET



31620

CONSEIL MUNICIPAL DU 19/01/2021

Téléphone 05 61 09 53 76

COMPTE RENDU DE SEANCE

Télécopie 05 61 35 98 33

Date convocation : 12/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf janvier à 20h00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes de CEPET, sous la présidence de Mme SOLOMIAC, Maire.

Etaient présents : M. TIRLOY- MME GONCALVES- M. KARAGOZIAN- M. BORRULL - MME BONNET- M. FOUGERAY- MME SOLOMIAC- M. BIGARAN- MME.FAU- MME CALMONT – MME DUBOUX - MME DUVERDGER – MME BONNET

Etaient absents avec procuration : M. HENEIN (procuration MME SOLOMIAC) - MME ROUYER (procuration MME SOLOMIAC) – MME LADOUX (procuration MME FAU) – M. JAUZION (procuration M. FOUGERAY)

Etaient absents : M. ALIBEU- MME DELVINGT

Madame BONNET a été nommée secrétaire.

Numéro délibération	Objet	Décision
20210101	Dénomination de voie	Pour 17, contre 0, abstention 0
20210102	Etalement de charges	Pour 17, contre 0, abstention 0
20210103	Création de poste	Pour 17, contre 0, abstention 0
20210104	Demande de subvention au contrat de territoire	Pour 17, contre 0, abstention 0
20210105	Demande de subvention DETR	Pour 17, contre 0, abstention 0
20210106	Demande de subvention LEADER	Pour 17, contre 0, abstention 0

Madame le Maire ouvre la séance par la lecture du compte-rendu de la séance précédente qui, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

1- Dénomination de voie

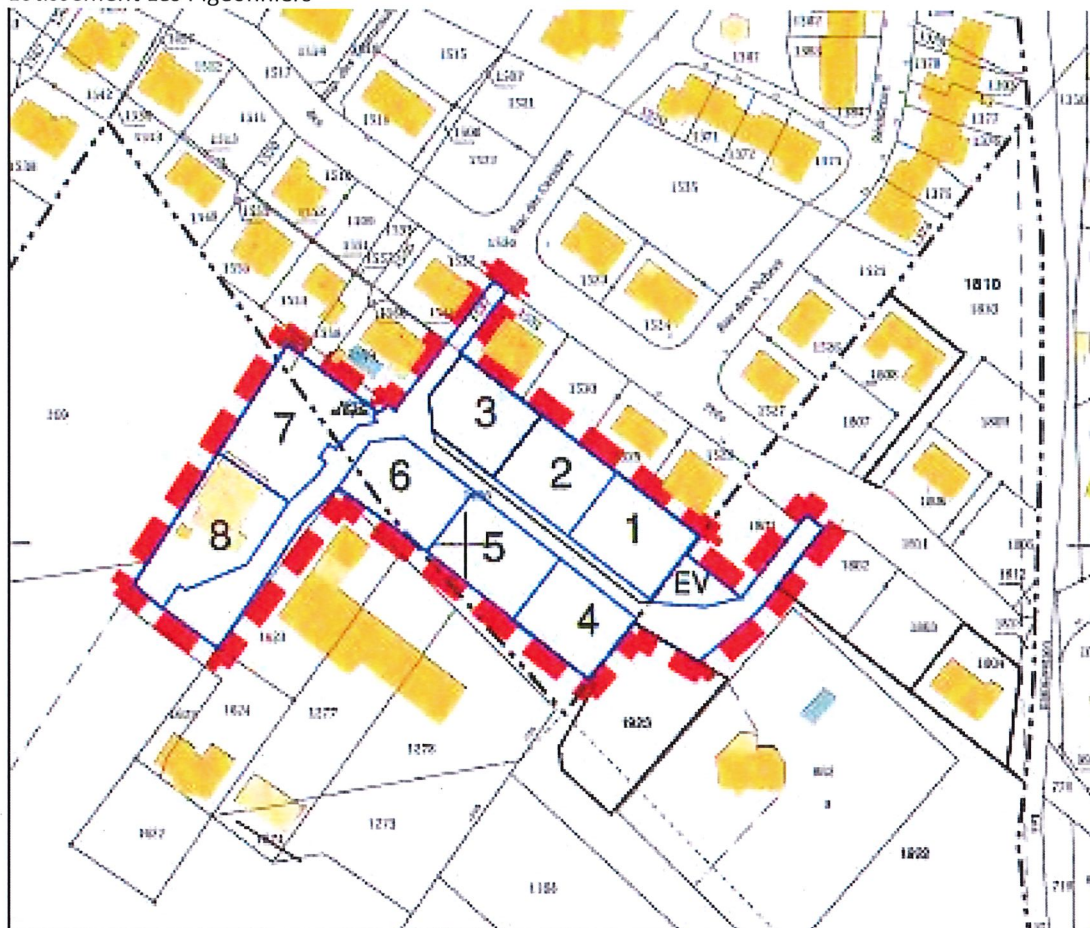
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il appartient au conseil municipal de choisir le nom à donner aux rues et places publiques. La dénomination des rues est laissée à son libre choix.

Madame le Maire propose de procéder à la nomination de la voie partant de la rue des Prés entre les parcelles A1801 et A1802, traversant le lotissement « Les Pigeonniers », desservant les lots 1 à 8 de ce dernier et allant jusqu'à la rue des Prés entre les parcelles A1532 et A1531

Madame le Maire propose la dénomination de cette voie : Rue du Pigeonnier.

Lotissement Les Pigeonniers



Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Adopte à l'unanimité, de nommer « Rue du Pigeonnier » la voie donnant sur la rue des Prés,
- Demande à Madame le Maire d'en aviser toutes les instances.

Votes pour 17, contre 0, abstention 0

2- Etalement des charges

La circulaire interministérielle du 24 août 2020 vise à préciser les mesures d'adaptation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales et de leurs établissements publics liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19. Elle précise notamment les modalités exceptionnelles d'assouplissement de la procédure d'étalement des charges sur une durée maximale de cinq ans, avec la création d'un compte 4815 dédié, visant à suivre les dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la crise sanitaire à partir du début du confinement et jusqu'à la fin 2020.

L'opération comptable consiste à transférer le montant des charges au compte 4815 « charges liées à la crise sanitaire Covid-19 », par crédit au compte 791 « transfert de charges d'exploitation », pour le montant total des charges à étaler.

Le montant à étaler est de 13 664.23€ réparti comme suit :

DÉPENSES COVID-19						Demande remboursement ETAT 2020 => masques	reste à charge => amortisse montant
FOURNISSEURS	DATE	DÉSIGNATION	MONTANT TTC	N° MANDAT	N° compte		
SODISCOL	08/04/2020	Protection/Entretien	101.30	311	60631		101.30
SODISCOL	08/04/2020	Protection/Entretien	338.72	312	60631		338.72
SAS GEOCHANVRE	21/04/2020	Masque en kit	1224.00	396	6068	1200.00	24.00
FEMSO	23/04/2020	Visière plexi	288.00	376	6068		288.00
SODISCOL	24/04/2020	Gel Hydro	46.80	369	60631		46.80
ATELIERS CAMINEL	07/05/2020	Masque réutilisable	7385.00	395	6068	840.00	6545.00
PRS TECHNOLOGIES	12/05/2020	Hygiaphone plexi	360.00	370	6068		360.00
GLANDOR-ROSSIER PHARMACIE	12/05/2020	Gel Hydro	150.00	368	60628		150.00
SODISCOL	13/05/2020	Protection/Entretien/Masque Ag	1458.03	391	60631	210.00	1248.03
MARA TEXTILE	15/05/2020	Kit masque réutilisable	630.00	425	6068	315.00	315.00
ASSO MAIRES HAUTE-GARONNE (AMF31)	18/05/2020	Masque réutilisable	160.00	401	6068		160.00
SODISCOL	20/05/2020	Protection	28.01	426	6068		28.01
MANUTAN	25/05/2020	Distri + gel hydro	249.17	424	6068		249.17
SODISCOL	13/05/2020	Protection/Entretien	118.69	392	60631		118.69
SODISCOL	20/05/2020	Protection/Entretien	838.08	420	60631		838.08
SODISCOL	20/05/2020	Protection/Entretien	38.30	421	60631		38.30
SODISCOL	28/05/2020	Protection/Entretien/Masques	837.44	418	60631	300.68	536.76
SODISCOL	28/05/2020	Protection/Entretien/Masques	1164.50	419	60631	300.68	863.82
PHARMACIE GUEZ	04/06/2020	Thermomètre à distance	129.80	417	60628		129.80
SODISCOL	17/06/2020	Protection/Entretien	355.75	448	60631		355.75
SODISCOL	17/06/2020	Protection/Entretien	174.94	449	60631		174.94
SODISCOL	28/08/2020	Surchaussures	63.29	571	60631		63.29
SODISCOL	31/08/2020	Gel Hydro	119.76	570	60631		119.76
PRS TECHNOLOGIES	08/09/2020	Hygiaphone plexi	70.80	618	60631		70.80
SODISCOL	30/09/2020	Masque chirurgical 3 plis	142.43	698	6068		142.43
SODISCOL	10/11/2020	Gants + gel	332.80	789	60631		332.80
SODISCOL	16/11/2020	Lingettes	13.98	788	60631		13.98
INTERMARCHE	21/12/2020	Masques	11.00	887	6068		11.00
TOTAL			16 830.59 €			3 166.36 €	13 664.23 €

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser sur 5 ans l'étalement des charges listées ci-dessus
- De commencer l'amortissement en 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la proposition ci-dessus.

Votes pour 17, contre 0, abstention 0

3- Création de poste agent de maîtrise

Madame le Maire explique au conseil municipal, qu'il est nécessaire de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet annualisé.

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et habilite l'autorité à recruter,
Considérant le besoin de créer un emploi d'agent de maîtrise annualisé, suite à l'inscription sur liste d'aptitude d'un agent dans le cadre de la promotion interne.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet annualisé.
- Fixe la date de création du poste au 01/04/2021.
- Autorise Madame le Maire à effectuer toute démarche auprès du Centre de Gestion.

Votes pour 17, contre 0, abstention 0

4- Demande de subvention au Conseil Départemental- contrat de territoire : extension de l'école et de l'ALAE- Création de 3 salles

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de créer 3 salles en extrême urgence pour accueillir une classe maternelle supplémentaire, un dortoir à la rentrée 2021 et libérer la cantine de la classe de CP pour pouvoir augmenter la capacité d'accueil du réfectoire.

Madame le Maire rappelle que la commune de Cépet fait partie de la Communauté de Communes du Frontonnais. C'est une commune de l'aire urbaine de Toulouse située à 18 km au nord de Toulouse.

La commune de Cépet doit faire face à une forte augmentation de sa population. Nous comptons environ 2300 habitants aujourd'hui et avons déjà atteint les objectifs du SCOT de 2030.

La problématique est la suivante : le nombre d'élèves ne cesse de croître. En effet, nous sommes passés de 120 enfants accueillis à la rentrée 2011 à 220 enfants accueillis à la rentrée 2020.

Nous avons eu plusieurs ouvertures de classe dont deux récemment : en 2018 une ouverture de classe de maternelle, en 2020 une ouverture de classe élémentaire. Une autre ouverture est prévue pour septembre 2021. A ce jour, la commune doit donc être en capacité d'accueillir ces enfants. La situation explosive de la démographie nous impose cette ouverture dans un délai plus que contraint. La décision d'ouverture nous a été communiquée courant janvier.

Les effectifs prévisionnels sont les suivants :

Maternelle (1)				Total (1)	Cycle 2 (2)		Cycle 3 (3)			Total (2 + 3)	Total (1+2+3)
TPS	PS	MS	GS		CP	CE1	CE2	CM1	CM2		
0	36	34	28	98	25	28	31	25	32	141	239

La capacité financière de la commune ne permet pas de supporter un tel investissement à elle seule.

Par conséquent, le bâtiment de la cantine scolaire doit être réorganisé afin de bénéficier de salles de restauration.

Le projet consiste donc à créer trois salles qui serviront à l'école durant le temps scolaire et à l'ALAE pour les temps périscolaires. Nous souhaitons mutualiser ces salles dans le seul but de limiter les coûts aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

Ce projet s'élève à 298 591.10 € HT.

Madame le Maire présente le détail des devis comme suit :

BUDGET PREVISIONNEL :

	Pour 3 classes
FOURNITURE DES MODULES	
Modules prix départ	140 140.35
Transport, grutage, montage, assemblage	27 303.00
VMC double flux	28 755.75
Peinture tableau périphérique	4 770.00
Embelissement façade (20m ²)	1 300.00
GENIE CIVIL	
Décapage terres végétales et préparation fondation pour 3 classes	7 882.00 26 325.00
Rampe accès handicapés+ palier + GC (10ml env.)	20 319.00
Raccordement au réseau (EP/Elec/eau,etc.)	41 796.00
TOTAL €HT :	298 591.10
TOTAL €TTC:	358 309.32

MONTAGE FINANCIER :**Coût total TTC : 358 309.32€****Ressources extérieures :**

FCTVA : 58 777.06€

Subvention Département (30%) : 89 577.33€**Subvention DETR (30%) : 89 577.33€****Ressources communales :**

Autofinancement : 120 377.60€

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'effectuer les travaux énoncés ci-dessus pour un montant total de 298 591.10 € HT.
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document contractuel concernant ce projet.
- D'indiquer que les crédits seront ouverts au BP 2021
- De solliciter le Département au titre du contrat de territoire pour une subvention au taux maximum pour aider la Commune dans cet investissement

5- Demande de subvention à l'Etat pour la DETR : extension de l'école et de l'ALAE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de créer 3 salles en extrême urgence pour accueillir une classe maternelle supplémentaire, un dortoir à la rentrée 2021 et libérer la cantine de la classe de CP pour pouvoir augmenter la capacité d'accueil du réfectoire.

Madame le Maire rappelle que la commune de Cépet fait partie de la Communauté de Communes du Frontonnais. C'est une commune de l'aire urbaine de Toulouse située à 18 km au nord de Toulouse.

La commune de Cépet doit faire face à une forte augmentation de sa population. Nous comptons environ 2300 habitants aujourd'hui et avons déjà atteint les objectifs du SCOT de 2030.

La problématique est la suivante : le nombre d'élèves ne cesse de croître. En effet, nous sommes passés de 120 enfants accueillis à la rentrée 2011 à 220 enfants accueillis à la rentrée 2020.

Nous avons eu plusieurs ouvertures de classe dont deux récemment : en 2018 une ouverture de classe de maternelle, en 2020 une ouverture de classe élémentaire. Une autre ouverture est prévue pour septembre 2021. A ce jour, la commune doit donc être en capacité d'accueillir ces enfants. La situation explosive de la démographie nous impose cette ouverture dans un délai plus que contraint. La décision d'ouverture nous a été communiquée courant janvier.

Les effectifs prévisionnels sont les suivants :

Maternelle (1)				Total (1)	Cycle 2 (2)		Cycle 3 (3)			Total (2 + 3)	Total (1+2+3)
TPS	PS	MS	GS		CP	CE1	CE2	CM1	CM2		
0	36	34	28	98	25	28	31	25	32	141	239

La capacité financière de la commune ne permet pas de supporter un tel investissement à elle seule.

Par conséquent, le bâtiment de la cantine scolaire doit être réorganisé afin de bénéficier de salles de restauration.

Le projet consiste donc à créer trois salles qui serviront à l'école durant le temps scolaire et à l'ALAE pour les temps périscolaires. Nous souhaitons mutualiser ces salles dans le seul but de limiter les coûts aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

Ce projet s'élève à 328 591.10 € HT.

Madame le Maire présente le détail des devis comme suit :

BUDGET PREVISIONNEL :

DETR	Pour 3 classes
FOURNITURE DES MODULES	
Modules prix départ	140 140.35
Transport, grutage, montage, assemblage	27 303.00
VMC double flux	28 755.75
Peinture tableau périphérique	4 770.00
Embellissement façade (20m ²)	1 300.00
GENIE CIVIL	
Décapage terres végétales et préparation fondation pour 3 classes	7 882.00
Rampe accès handicapés+ palier + GC (10ml env.)	26 325.00
Raccordement au réseau (EP/Elec/eau,etc.)	20 319.00
	41 796.00
FRAIS MOE et Architecte	30 000.00
	TOTAL €HT : 328 591.10
	TOTAL €TTC: 394 309.32

MONTAGE FINANCIER :

Coût total TTC : 394 309.32€

Ressources extérieures :

FCTVA : 64 682.50€

Subvention Département (30%) : 89 577.33€

Subvention DETR (30%) : 98577.33€

Ressources communales :

Autofinancement : 141 472.16€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte d'effectuer les travaux énoncés ci-dessus pour un montant total de 328 591.10 € HT.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document contractuel concernant ce projet.
- Indique que les crédits seront ouverts au BP 2021
- Sollicite l'Etat au titre de la DETR pour une subvention au taux maximum pour aider la Commune dans cet investissement

Votes Pour 17, Contre 0, Abstention 0

6- Demande de subvention fonds LEADER concernant la création de 3 salles pour l'ALAE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de créer 3 salles en extrême urgence pour accueillir les enfants sur le temps ALAE.

Madame le Maire rappelle que la commune de Cépet fait partie de la Communauté de Communes du Frontonnais. C'est une commune de l'aire urbaine de Toulouse située à 18 km au nord de Toulouse.

La commune de Cépet doit faire face à une forte augmentation de sa population. Nous comptons environ 2300 habitants aujourd'hui et avons déjà atteint les objectifs du SCOT de 2030.

La problématique est la suivante : le nombre d'élèves ne cesse de croître. En effet, nous sommes passés de 120 enfants accueillis à la rentrée 2011 à 220 enfants accueillis à la rentrée 2020.

Nous avons eu plusieurs ouvertures de classe dont deux récemment : en 2018 une ouverture de classe de maternelle, en 2020 une ouverture de classe élémentaire. Une autre ouverture est prévue pour septembre 2021. A ce jour, la commune doit donc être en capacité d'accueillir ces enfants. La situation explosive de la démographie nous impose cette ouverture dans un délai plus que contraint. La décision d'ouverture nous a été communiquée courant janvier.

Les effectifs prévisionnels sont les suivants :

Maternelle (1)				Total (1)	Cycle 2 (2)		Cycle 3 (3)			Total (2 + 3)	Total (1+2+3)
TPS	PS	MS	GS		CP	CE1	CE2	CM1	CM2		
0	36	34	28	98	25	28	31	25	32	141	239

La capacité financière de la commune ne permet pas de supporter un tel investissement à elle seule.

Le projet consiste donc à créer trois salles qui serviront à l'ALAE pour les temps périscolaires.

Ce projet s'élève à 328 591.10 € HT.

Madame le Maire présente le détail des devis comme suit :

BUDGET PREVISIONNEL :

DETR	Pour 3 classes
FOURNITURE DES MODULES	
Modules prix départ	140 140.35
Transport, grutage, montage, assemblage	27 303.00
VMC double flux	28 755.75
Peinture tableau périphérique	4 770.00
Embellissement façade (20m ²)	1 300.00
GENIE CIVIL	
Décapage terres végétales et préparation	7 882.00
fondation pour 3 classes	26 325.00
Rampe accès handicapés+ palier + GC (10ml env.)	20 319.00
Raccordement au réseau (EP/Elec/eau,etc.)	41 796.00
FRAIS MOE et Architecte	30 000.00
	TOTAL €HT : 328 591.10
	TOTAL €TTC: 394 309.32

MONTAGE FINANCIER :

Coût total TTC : 394 309.32€

Ressources extérieures :

FCTVA : 64 682.50€

Subvention Département (30%) : 89 577.33€

Subvention DETR (30%) : 98577.33€

Ressources communales :

Autofinancement : 141 472.16€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte d'effectuer les travaux énoncés ci-dessus pour un montant total de 328 591.10 € HT.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document contractuel concernant ce projet.
- Indique que les crédits seront ouverts au BP 2021
- Sollicite le fonds Leader au taux maximum pour aider la Commune dans cet investissement

La séance est levée à 22h20

La secrétaire de séance,

Mme BONNET Frédérique

